

# Et si on augmentait les PV pour financer le Grand Paris ? Les automobilistes pris en otage

*Vers une hausse des amendes de stationnement au bénéfice des autorités organisatrices de transport ? Selon Jean-Marc Ayrault, la sanction pour dépassement du temps de stationnement pourrait passer de 17 euros à 30 voire 35 euros.*

L'Automobile Club Association (ACA) - principale organisation de défense des automobilistes réagit aux propos du Premier Ministre.

**L'ACA tient tout d'abord à préciser qu'à ce jour une infraction au stationnement relève du droit pénal, ce qui implique une amende forfaitaire d'un même montant pour tous.** Il est actuellement impossible pour une municipalité de modifier unilatéralement le montant du PV qui est identique pour toutes les villes de France. En réalité, cette annonce préfigure la décentralisation et la dépénalisation du stationnement réclamés depuis des lustres par les collectivités locales.

**L'association de défense des automobilistes rappelle que :**

**- Un automobiliste n'est pas un contrevenant en puissance,** comme les pouvoirs publics semblent le considérer en permanence.

*Poser comme principe qu'une amende doit être importante pour dissuader de commettre des infractions est donc une contre-vérité : la grande majorité des automobilistes paient leur ticket horodateur par principe, et le niveau de sanction n'a pas d'influence sur leur comportement civique.*

**- Le PV de stationnement est déjà passé de 11 à 17 euros le 1er août 2011.**

*Ce qui constituait déjà une évolution plus que conséquente sans nécessité d'une nouvelle évolution*

**- A terme, la décentralisation et la dépénalisation du stationnement amèneront des niveaux d'amendes différenciés d'une agglomération à l'autre.**

*Selon les besoins des finances locales, nous pourrions alors assister à une dérive des niveaux d'amendes pour dépassement du stationnement horaire, pouvant arriver à des niveaux identiques voire supérieurs à des infractions graves au code de la route !*

**- Les communes pourront choisir de déléguer cette gestion du stationnement à des sociétés privées, (...)** et ces dernières auront sans doute des objectifs de rentabilité accrus.

*« C'est la réduction continue des places de stationnement de surface - et le prix prohibitif du stationnement en ouvrage à Paris - qui contribue à un stationnement anarchique et au non-paiement, alors que le stationnement doit être un outil d'aménagement, qui a un impact fort sur l'activité économique des villes et la qualité de vie de leurs habitants. Une grande ville doit pouvoir attirer les visiteurs et les acteurs économiques en leur garantissant un stationnement de courte ou moyenne durée au plus près des commerces ou des équipements, tout en maintenant également ses habitants dans le centre-ville, ce qui impose de concevoir une politique de stationnement favorable à tous les*

usages, et non dissuasive. » déclare **Didier Bollecker, Président de l'ACA.**

Et de conclure « *Il vaudrait mieux agir avec un offre de stationnement adaptée aux besoins la mise en œuvre de systèmes de gestion du trafic en temps réel (systèmes d'aide au stationnement, signalisation routière variable) pour éviter rotations inutiles et stationnement anarchique.* »